



Treizième session

LISTE SUPPLEMENTAIRE DE QUESTIONS PROPOSEES POUR INSCRIPTION  
A L'ORDRE DU JOUR DE LA TREIZIEME SESSION ORDINAIRE DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE : QUESTION PROPOSEE PAR L'AUSTRALIE

LA SITUATION EN HONGRIE

Lettre, en date du 22 août 1958, adressée au Secrétaire général par  
le représentant permanent de l'Australie auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

New-York, le 22 août 1958.

Comme suite à ma lettre du 16 août 1958, dans laquelle, d'ordre du Gouvernement australien, je vous demandais d'inscrire à l'ordre du jour de la treizième session ordinaire de l'Assemblée générale la question supplémentaire intitulée "La situation en Hongrie", j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un mémoire explicatif ainsi qu'un exemplaire du document de base A/3849<sup>1/</sup>, conformément à l'article 20 du règlement intérieur de l'Assemblée générale.

L'Ambassadeur extraordinaire et  
plénipotentiaire  
Représentant permanent de  
l'Australie auprès de l'Organi-  
sation des Nations Unies

Signé : E. Ronald Walker

1/ Distribué en tant que document séparé le 14 juillet 1958.

MEMOIRE EXPLICATIF

Par sa résolution 1132 (XI), l'Assemblée générale a créé un Comité spécial pour la question de Hongrie et l'a chargé de communiquer ses constatations à l'Assemblée générale à sa onzième session "et par la suite, d'établir de temps à autre des rapports supplémentaires pour l'information des Etats Membres et de l'Assemblée générale, si elle est en session".

Le Comité a présenté un premier rapport intérimaire le 20 février 1957 et un rapport plus complet le 12 juin 1957. Ces rapports ont par la suite été examinés par l'Assemblée générale.

Depuis le dernier débat de l'Assemblée générale consacré à cette question, le Comité spécial a rédigé un nouveau rapport, transmis aux Etats Membres le 14 juillet 1958 pour qu'ils y donnent la suite qu'ils jugeront utile, touchant les mesures que l'Assemblée générale pourrait adopter ou les initiatives que les gouvernements pourraient prendre en la matière.

Le Gouvernement australien est convaincu que la majorité des Membres de l'Organisation des Nations Unies souhaiterait que l'Assemblée générale soit saisie de ce dernier rapport du Comité spécial à sa treizième session ordinaire et qu'elle étudie les nouvelles dispositions que les Nations Unies pourraient utilement prendre eu égard aux conclusions du Comité spécial.

-----